

DÉFINITION DE FONCTION

INTITULE DE FONCTION**Référent de la consultation (H/F)****MISSION**

Le référent de la consultation est la personne relais entre le comité et l'ONE. Il est responsable de l'échange d'information entre tous les membres du comité en ce compris le TMS et le médecin.

ACTIVITÉS

- ▶ Réceptionner, lire et transmettre les courriers et les informations générales qui proviennent de l'ONE dans les meilleurs délais à toutes les personnes concernées
- ▶ Informer l'ONE des modifications touchant un des éléments de l'agrément (fonctionnement, composition de comité, locaux, ...)
- ▶ Introduire les demandes relatives aux travaux, matériel, mobilier pour la consultation auprès de l'ONE, effectuer les commandes nécessaires
- ▶ Collaborer avec les membres du Comité (président, secrétaire, trésorier, autres volontaires, travailleur médico-social et médecin) et avec les acteurs de l'ONE (gestionnaires de dossiers, vérificateur, ...)
- ▶ Participer à la mise en œuvre le Projet Santé Parentalité (PSP) et le Programme Annuel d'Activités (PAA).
- ▶ Participer aux réunions du comité

CONNAISSANCES :

Les activités de l'ONE de manière générale.
Langue française orale et écrite
La déontologie et l'éthique.

CONDITIONS D'EXERCICE

La fonction s'exerce en collaboration avec les membres du Comité et les acteurs de l'ONE.
Il veille à la confidentialité des données qu'il traite et respecte les règles de déontologie et d'éthique.

CONDITIONS D'ACCÈS

Avoir minimum 18 ans.
Avoir les aptitudes et la santé requises pour assurer cette fonction.